



n. 29.

JOURNAL PATRIOTIQUE
DU DÉPARTEMENT
DE LA DORDOGNE;

Du Dimanche 24 juillet 1791.

Liberté & Vérité.

Administration du département.

Vu la lettre écrite par M. Delessart ministre de l'intérieur au directoire du département de la Dordogne, le 8 de ce mois, dont copie suit :

Paris le 8 juillet 1791.

J'ai été instruit, Messieurs, par les commissaires aux transports militaires, que les voituriers chargés du transport des fusils des

A

tinés à l'armement des gardes nationales des départemens du royaume, ont été arrêtés dans différents endroits par les municipalités, & que quelques-unes se sont même permis de retenir une partie de ces fusils pour l'armement de leur garde nationale, quoiqu'ils ne leur fussent pas destinés. La crainte que ces arrestations ne se renouvellassent, a mis dans la nécessité de suspendre le transport de ces fusils, jusqu'à ce qu'il pût s'effectuer avec sûreté. Je vous prie en conséquence de donner les ordres les plus prompts & les plus précis à toutes les municipalités de votre département, pour que rien ne s'oppose à la libre circulation des armes dans l'intérieur, sur-tout lorsque les voituriers seront porteurs de certificats des commandants de l'artillerie, visés par les municipalités des villes d'où les armes auront été tirées, soit pour l'armement des gardes nationales des départemens, soit pour l'approvisionnement des magasins. Vous voudrez bien aussi donner des ordres pour

3

qu'il ne soit distraï ni enlevé dans la route
aucune partie d'armes, par aucune munici-
palité, sous quelque prétexte que ce puisse être.

Aussiôt que vous auréz donné ces ordres,
je vous serai obligé de m'en instruire, ainsi
que de mon côté, je prenne les mesures né-
cessaires, pour que les transports se fassent
sans délai.

Le ministre de l'intérieur.

D E L E S S A R T.

Le directoire du département de la Dordogne, considérant que des mesures prises par l'assemblée nationale, pour pourvoir à la sûreté intérieure & extérieure de l'empire, la plus importante est la distribution des fusils ordonnée entre les départemens, par son décret du vingt-huit janvier dernier;

Que cette distribution deviendroit impos-
sible si, sous de vains prétextes, les muni-

cipalités se permettoient d'arrêter les voitures
chargées de ces fusils, pour se les approprier
en tout ou en partie;

Que cet inconvenient déjà éprouvé dans
différens endroits, ayant engagé le ministre à
suspendre l'envoi de ces fusils, il est indispensa-
ble de prendre des mesures promptes &
efficaces pour le prévenir, & pour assurer
dans toute l'étendue du département la plus
grande liberté au transport de ces armes;

Ouï & ce requérant le procureur - général -
syndic , fait très expresses inhibitions & défenses à
toutes les municipalités & gardes nationales
du département , d'apporter le moindre em-
pêchement au transport & à la libre circu-
lation des fusils qui seront envoyés aux dif-
férens départemens du royaume , & d'en dis-
traire ni enlever aucune partie , sous quelque
prétexte que ce puisse être , & ce sous peine

d'être poursuivis & punis comme rebelles
aux lois.

Arrête, qu'à la diligence du procureur-
général syndic, le présent arrêté, ensemble
la lettre de M Delessart du 8 de ce mois,
seront imprimés, envoyés à tous les directoires
de districts, & par eux aux municipalités de leur
arrondissement, pour y être lus, publiés &
affichés.

Charge au surplus lesdits directoires de
veiller avec le plus grand soin à l'exécution
du présent arrêté.

Fait en directoire du département de la
Dordogne. A Périgueux ce 16 juillet 1791.

Signés, Dalby, vice-président, Lapalisse,
St.-Rome, Couderc, Ters, Chillaud, Du-
breuil, administrateurs; Lafustière, S. G.

Assemblée nationale.

Du 11 juillet 1791. L'assemblée a décrété
pour trente-cinq millions de liquidation d'of-

6

fices. Elle a reçu avec admiration un don patriotique de diamans de la part d'une citoyenne qui ne se fait point connoître.

L'assemblée a ensuite rendu un décret qui lève l'empêchement que, dans les dernières alarmes, des municipalités avoient mis à la libre circulation des lettres.

Décrété que les émigrés payeront une triple imposition. L'assemblée se réserve de prendre des mesures plus sévères, en cas d'invasion du territoire français.

Décrets sur la police correctionnelle, qui tendent tous à la régénération des mœurs.

Du 13. Plusieurs rapports. M. de Montesquieu, l'un des trois commissaires envoyés dans les départemens frontières, rend compte que tous les soldats qu'il a vus, sont résolus de mourir pour la constitution.

Du 13. Rapport de l'affaire du roi.

Du 14. Discussion sur l'affaire du roi.

Du 15. On a décrété les articles suivans :

Tout roi qui après avoir accepté la constitution conspirea contre elle , soit en se mettant à la tête des troupes de ligne dans l'intérieur , soit à la tête des troupes étrangères à l'extérieur , soit en entretenant des correspondances avec les ennemis , encourra la déchéance.

M. Bouillé & autres complices de l'évasion du roi , sont renvoyés devant le tribunal d'Orléans , comme criminels de lèze-nation.

M M. Damas & Delcourt seront mis en état d'arrestation seulement. Les personnes qui accompagoient le roi & qui ont été envoyées devant le tribunal de l'arrondissement des Tuilleries , renvoyées à Orléans.

Le S. Briche , écuyer du roi , & les trois gardes du corps , la dame Tourzel , gouvernante

du dauphin, ne seront qu'en état d'arrestation,
& les femmes de chambre mises en liberté.

Du 16. On mande le directoire du département de Paris, la municipalité, les accusateurs publics & les ministres, pour qu'ils ayent sous leur responsabilité, à empêcher dorénavant les attroupemens.

La municipalité de Paris sera tenue de faire le recensement de tous les citoyens, afin de connoître les étrangers qui sont à Paris.

Nouvelles du jour.

Événemens produits par le patriotisme.

Il y a deux ans que les citoyens de Périgueux, convaincus que le bien général ne pouvoit s'opérer que par le concours de tous, que par l'union de toutes leurs forces, firent

dans un contrat solennel souscrit aux pieds
des autels, une renonciation à toutes préten-
tions exclusives & intérêts particuliers & dis-
tincts qui se trouvent opposés à l'intérêt pu-
blic, auquel ils reconnaissent que tout devoit
céder.

Ce contract a reçu une exécution non moins
solennelle dans une fête qui a eu lieu le
douze de ce mois.

Plusieurs de ceux qui l'avoient souscrit sem-
bloient avoir oublié leurs engagemens, ou
ne les considérant que comme dictés par les
circonstances, ils avoient perdu de vue que
par ce contract à jamais mémorable, ceux
qui cherchent à rompre directement ou indi-
rectement l'union formée pour le maintien de
la constitution, sont déclarés indignes du titre
de citoyens & dévoués à l'exécration publi-
que : terrible sentence, & d'autant plus redou-
table, qu'elle a été prononcée par tous les
citoyens indistinctement, qui se sont empes-
sés de la souscrire.

Cependant ; on ne peut le dissimuler ; ce
contract a éprouvé des violations manifestes ;
& il étoit réservé à la société des amis de la
constitution de convaincre les infracteurs du
tort qu'ils se faisoient à eux-mêmes. Ce n'est
pas par des discours, qui , quoique utiles par
le motif qui les dicte , intéressants par l'art
& les talents de ceux qui les prononcent ,
ne produisent pas toujours l'effet qu'on devroit
en attendre. Il falloit parler au cœur , il falloit
convaincre sans réplique par un acte qui fit
goûter tous les charmes de l'égalité & toutes
les douceurs de l'union. La société crut le
faire dans un repas offert à tous les citoyens ,
le jour qu'elle célébroit l'anniversaire de son
installation.

Les fêtes des amis de la constitution ne
peuvent avoir d'autre objet que de célébrer
les vertus & le civisme. En conséquence ,
ceux qui forment la société de Périgueux ont
arrêté que tous les ans le douze juillet , jour
de leur installation , ils décerneroient une

11

récompense dont le prix consiste uniquement dans l'honneur de l'obtenir, au citoyen le plus distingué par son patriotisme, son attachement à ses devoirs, & principalement par son application à perfectionner l'art auquel il s'est dévoué, en préférant toujours l'agriculture dont l'encouragement est si nécessaire dans le département de la Dordogne.

Ce fut en conséquence de cet arrêté que, le mardi douze de ce mois, la société ouvrit dans l'église des ci-devant Cordeliers, sa séance à laquelle les corps administratifs lui firent l'honneur d'assister, par un discours que nous prononçâmes.

Un tableau rapide du bien qu'elle avoit procuré dans le cours de l'année révolue, des obstacles qu'elle avoit rencontré dans l'exécution de ses vues patriotiques, de ses succès, & l'espoir de se rendre encore plus utile, furent présentés avec toute la

force de sentiment dont nous sommes animés quand il s'agit du bien public : telle est l'idée que l'on doit prendre de ce discours.

La séance ayant commencé trop tard pour avoir le temps nécessaire afin de décerner le prix, cette cérémonie fut renvoyée à l'après-midi. Cependant, les membres de la société se rendirent dans le plus grand ordre à l'église cathédrale, pour y entendre une messe qui fut célébrée avec la plus grande solennité par M. l'évêque du département de la Dordogne. Cette cérémonie fut terminée fut terminée par un discours plein d'oraison qu'il prononça & dans lequel il fit connaître par la force des raisonnemens les plus solides, que la religion & l'amour de la patrie sont tellement inhérents, que l'une ne peut exister sans l'autre.

La séance de l'après-midi offrit une image des beaux jours de la Grèce, où dans les

jeux si renommés, la vertu & les talens ve-
noient disputer le prix.

Trois candidats étoient sur les rangs : les
sieurs Soulier, garde national de la compa-
gnie des grenadiers de Périgueux & agricul-
teur ; Aumassip, artiste cordonnier, & aussi
membre de la garde nationale, & Migueteaud,
jeune agriculteur. Nous ne pouvons mieux
faire connoître les motifs des suffrages que la
société devoit donner, qu'en rapportant un
extrait de ce que nous crûmes devoir dire
dans cette circonstance.

Le premier, insensible aux besoins parti-
culiers de sa famille, abandonne des travaux
utiles à sa subsistance, pour voler où son ser-
ment de maintenir la tranquillité publique lui
prescrit d'aller. Il est placé dans un poste ;
bientôt il y est atteint par un coup de feu
qui lui coupe la houpe de son chapeau ; il
riposte : alors, suivant les loix militaires, il

pouvoit abandonner son poste & se reployer sur le corps de sa troupe ; mais il y teste inébranlable & exposé à plusieurs coups de feu qui se succèdent rapidement , & qui ditzés dans les ombres de la nuit , ne lui permettoient pas de discerner & de connoître le nombre de ses ennemis.

Soulier vous offre dans sa conduite le courage uni au dévouement patriotique. Il n'est point effrayé du danger qui l'environne & dont il ne peut mesurer toute l'étendue ; il ne songe pas même à s'y dérober , quoiqu'une nuit obscure lui en facilitât les moyens ; fidèle à l'honneur , à la discipline , il n'envisage que la honte de déserter un poste qui lui a été confié , & sa mort doit plutôt attester à ses concitoyens son attachement à ses devoirs ; elle doit être une leçon pour les siens. C'est ainsi que l'homme est grand ; c'est ainsi qu'il fait s'honorer dans toutes les professions. Soulier est un agriculteur sage , instruit , & qui

eût été par sa seule conduite, digne d'obtenir le prix pour lequel il concourt, lors même qu'il n'y auroit pas joint cette action d'éclat.

De la part du sieur Aumassip, vous avez à récompenser l'amour de l'ordre se manifestant au milieu du trouble & de la fermentation; cet attachement aux droits de l'homme qui nous porte à les reconnoître, à les respecter jusques dans ceux que nous considérons comme nos ennemis.

Une erreur, une division intestine persuade au peuple qu'une maison récelle des ennemis de sa liberté; des imprudences accréditent cette opinion; le danger s'exagère; bientôt tout cède à la prévention; le désordre se montre; la voix du magistrat & du chef est un instant méconnue: le sieur Aumassip prend son poste auprès de ceux que la fermentation paroît menacer: ce ne sont ni les larmes ni les invitations caressantes d'une belle femme effrayée qui lui tracent son devoir: non,

16

non, rassurez-vous, dit-il, les gardes nationales n'ont pas besoin d'être excitées par la beauté pour faire leur devoir, je veille ici à la sûreté de tout le monde, & ma vie sera plutôt sacrifiée que s'il vous arrivoit le plus léger mal.

Honorons de pareils sentiments, reconnaissons-les pour ceux que doit inspirer la constitution, & désirons que, familières à la garde nationale de Périgueux, ils deviennent les principes de toutes celles de la campagne.

En parlant du sieur Miguetaud, nous dîmes : Les vertus de l'agriculteur sont modestes & simples comme sa vie ; mais l'humble violette qui croît sous l'herbe n'en est pas moins odorante. Les vertus civiques du paisible laboureur doivent donc autant nous intéresser que la gloire du guerrier ; elles sont en quelque sorte plus désirables pour lui dont la vie n'est qu'un tissu de travaux sans cesse renais- sans ; elles doivent le garantir des préjugés

17

& des vices qui pourroient l'assaillir de toute part. Nos campagnes se changeront bientôt en déserts, si l'oisiveté, le luxe, l'ivrognerie & la débauche venoient à s'y montrer. Cependant, l'agriculteur doit comme nous redouter les passions; elles sont encore plus séduisantes pour les hommes foibles & peu éclairés, que pour les hommes instruits; leurs effets sont plus dangereux, parce que rien ne peut en atténuer la force. L'agriculteur a donc besoin, au milieu des privations continues dans lesquelles il vit, de motifs d'encouragement qui excitent son émulation, qui lui fassent connoître le prix de ses vertus, qui en fécondent les germes qui sont dans son cœur.

Après d'autres discours que nous regrettons de ne pouvoir rapporter ici, le prix fut décerné au sieur Soulier qui obtint presque le suffrage unanime de la société.

L'émotion que cette séance avoit porté

B

dans tous les cœurs, les avoit disposés aux charmes de la fête qui se préparoit. On avoit craint que le mauvais temps la suspendît ; mais sur les cinq heures & demie du soir, le ciel s'étant éclairci, la soirée en devint plus belle.

On voyoit deux tables parallèles dressées dans toute la longueur de la promenade de Tourny, mille citoyens vinrent s'y asseoir, chacun dans l'ordre qui lui avoit été indiqué par un numero tiré au hazard : un plat, une assiette de dessert & une bouteille de vin étoient les seules choses qu'on pût y apporter pour manger. Chaque convive avoit aussi une lumière, qui, avec une illumination en lanternes transparentes aux couleurs de la nation, faisoient un coup d'œil ravissant. Pendant la moitié du repas, une musique militaire qui se promenoit entre les deux tables, jouoit des airs analogues à la fête. Aussiôt le repas fini, les hommes & les femmes se réunirent : partout on rencontrloit

des groupes de citoyens de toutes les classes ;
se livrant au plaisir & à la joie & formant
des danses. L'ordre, la tranquillité, les égards
réciproques contribuèrent à rendre cette fête
délicieuse, & il n'est pas un de ceux qui y
ont assisté, qui ne regrette de ne pouvoir la
renouveler souvent. P. E. P.

Le 14, les gardes nationales du département de la Dordogne, assemblées par députations, sur l'invitation du directoire du département, ont fait une fédération générale. L'autel de la patrie a été dressé sur les allées de Tourny qui ont servi pour la troisième fois de camp à la fédération. Nous étions environ huit mille gardes nationaux qui avons juré de vivre libres ou de mourir. La messe a été célébrée par M. l'évêque qui s'est rendu en habits pontifical, & a fait, avant la cérémonie, un discours analogue à la circonstance & respirant le patriotisme le plus épuré. Après la cérémonie, M. Dalby, vice président du directoire du département, en a

prononcé un autre qui a mérité les plus grands applaudissements. Tous les corps administratifs, municipal & judiciaires y ont assisté, ainsi que les membres de la société des amis de la constitution : plusieurs décharges d'artillerie ont annoncé la joie universelle : le reste de la journée s'est passé en jeux & en danses, sans que l'ordre & la tranquillité publique aient été troublés.

Paris. Il y a un parti formé pour la république. Ses adhérents vouloient absolument forcer l'assemblée nationale à mettre le roi en jugement, & le faire condamner. Quand ils ont vu que ce moyen violent étoit rejeté par les comités, ils ont imaginé de demander de suspendre la décision de la question, & de la référer à la nation assemblée par comices.

Ce parti conduissoit évidemment à l'anarchie, à la confusion des pouvoirs, à établir qu'une constitution adoptée qui doit poser sur des bases immobiles & éternelles, doit

fluctuer par les circonstances ; ou des événements inattendus. Il a été décrété par le vœu de la nation, que l'état seroit monarchique, qu'il existeroit deux pouvoirs distincts, que la famille des bourbonz seroit appelée au trône. Si deux ans après, vous voulez une république, si vous confondez les pouvoirs, si vous chassez cette famille, à laquelle vous avez donné des droits héréditaires ; dans deux ans, vous demanderez autre chose, qui deux ans après pourra être renversée, si l'on donne un premier exemple de faiblesse.

L'assemblée nationale a eu le courage de soutenir cette constitution. Les deux côtés droit & gauche se sont réunis pour adopter le décret ; il l'a été presque à l'unanimité ; il ne s'est pas élevé douze personnes contre ; & on doit féliciter l'assemblée d'avoir hâté sa décision, pour arrêter une insurrection qui pouvoit devenir générale. Quand l'assemblée se seroit trompée, on doit encore respecter sa décision. Quels qu'aient été les torts du

roi, la nation ne doit point en avoir; elle doit se montrer impassible, ne point changer sa constitution, seulement prendre ses précautions pour n'être pas le jouet de la politique des rois.

Nouvelles étrangères.

Pondichery. Nous vivons ici dans la meilleure intelligence avec Tippoo-Saïb-Sultan, qui conserve la plus grande estime pour la France; les propriétés Françaises sont partout respectées; le pavillon Français est devenu la sauve-garde de tous ceux qui l'ont arboré; il n'en est pas de même des Anglais; le Sultan veut les chasser de l'Inde, il s'est presque emparé de Madras, & quoique les forces des Anglais soient immenses, Tippoo pourra bien les détruire successivement, joignant à beaucoup de courage, autant de haine que de force pour la faire sentir.

Cologne. Monsieur, Madame & M. d'Artois sont arrivés ici le 5 juillet, ils vont se rendre à Bonn. Tous les officiers Français répandus dans les Pays-Bas Autrichiens, se réunissent à Ath, & les premières hostilités doivent commencer dans les premiers jours d'août. Déjà vingt mille fusils sont arrivés d'Amsterdam, & un juif de Mayence doit fournir vingt mille uniformes.

Notre Margrave vient de déclarer hautement que son intention étoit de vivre en bonne intelligence avec les Français, & il vient de donner des ordres à tous les fugitifs qui affichent ouvertement des principes anti-constitutionnels, de sortir sans délai de ses états; il a envoyé une personne de rang pour inviter la noblesse immédiate de l'Ortenau d'en user de même dans leurs possessions respectives; la noblesse a déféré à cet avis, & on a éloigné de Kell le maire de Schelestat qui venoit y faire de belles rodo-

montades : il a eu ordre de plier bagage & de décamper , sous peine d'avoir , comme dit Arlequin , une redingotte de pierre de taille .

Ratisbonne. Depuis le vingt de juin , les affaires de France font l'unique matière des délibérations de la diette . Les princes électeurs laïques ne paroissent pas trop vouloir épouser la querelle des électeurs ecclésiastiques ; & les prépondérans , les électeurs d'Hanovre & de Brandebourg , auxquels les décrets ne touchent nullement , ne sont pas d'avis de s'armer en faveur des riverains du Rhin , auxquels d'ailleurs la France fait offrir des indemnités .

Vevais en Suisse. On ne peut pas se faire une idée de l'enthousiasme que nous éprouvons de la révolution Française . Le peuple devient Français ; en revanche , nos chefs , nos magistrats sont aristocrates . L'événement de la fuite du roi a été la pierre de

touche qui a distingué les uns des autres ; en moins de vingt-quatre heures, on a connu les sentimens de tous.

A la première nouvelle de l'évasion du roi, arrivée ici le vingt-quatre juin, il falloit voir les émigrans & les magistrats se dire entre eux, enfin le roi de France est donc libre, tout cela va bien changer, & déjà nos politiques les plus au fait de ce qu'on appelle la constitution, se faisoient apporter les décrets & les apostilloient de accordé rejeté, comme par capitulation.

Le lendemain on annonce que le roi est arrêté, & qu'il va retourner à Paris. Un plaisant prend la collection entière & écrit, sanctionné de rechef, à Varennes, le 21 juin, signé LOUIS.

Ne pouvant revenir de leur surprise & de leur effroi, les aristocrates firent répandre à

Berne & dans tous les cantons de la Suisse ;
que le roi étoit échappé , qu'il avoit fui , qu'il
étoit à Metz , qu'il alloit rentrer dans son
royaume , à la tête d'une armée considérable.

Quand toutes ces nouvelles eurent bien couru
la Vedette du 23 juin , & son postscriptum
arrivrent. Le roi arrêté , 10 mille gardes natio-
nales l'enveloppant , le reconduisant à Paris ,
& tous les jours le détail de sa marche , on
sut bientôt la vérité. On s'arrachoit la pauvre
feuille qui l'annonçoit , on l'imprima sur-le-
champ à Berne & à Lausanne , elle a ainsi
couru toute la Suisse , par-tout l'on dansoit ; les
ça ira répétés alloient étourdir les aristocrates ;
quelques-uns vouloient se fâcher , on fit sem-
blant de ne pas s'en apercevoir. Il y eut même
des plaisans qui allèrent les féliciter sur cette
heureuse arrestation du roi , dont le retour à
Paris alloit , disoient-ils , épargner les horreurs
d'une guerre civile ; ils faisoient , comme on
dit , contre mauvaise fortune bon cœur.

Ettenheim. Des paysans Alsaciens sont venus en nombre ici pour attaquer le cardinal de Rohan qui a eu bien peur, car son altesse a aussitôt pris la fuite avec tous ses contre-révolutionnaires. L'on prétend que M. de Condé ne s'est réfugié à Cologne, que parce qu'il a craint qu'on ne vînt l'enlever d'un coup de main à Worms.

Bayeux. Notre nouvel évêque se fait ici bien des prolétytes, & des enthousiastes; aussi est-il d'une complaisance bien pastorale. Il va en procession en pèlerinage jusqu'à sept lieues à pied, suivi comme l'étoit notre Seigneur lorsqu'il alloit opérant des miracles.

Variétés.

M. l'abbé Mauri étant il y a quelques jours à la tribune, fut interrompu par deux dames des galeries, connues pour être démolocrates. Il se retourne vivement du côté des

galeries où elles étoient, puis s'adressant au président. « Rappellez, je vous prie, Monsieur, dit-il ces deux sans culottes à l'ordre ». Tout le monde éclata de rire, excepté les deux dames.

De l'Esprit des Religions, par N. Bonneville. Ouvrage promis à la confédération universelle des Amis de la Vérité, pour le 14 juillet 1791.

Cet ouvrage important dans les circonstances, offre des recherches neuves, des principes démontrés & appuyés de faits, sur des bases inébranlables d'une bonne constitution; sur la forme d'un gouvernement, toujours susceptible de se perfectionner, & sur les rapports intimes & nécessaires de la législation d'un peuple avec son culte; principes conservés dans les mystères des anciennes initiations & dont la révélation a été promise, d'âge en âge, par les amis de la vérité, au premier peuple libre.

On trouve l'Esprit des Religions, à Paris,

rue du Théâtre Français, N^o. 4, à la Bouche de Fer, & chez les principaux libraires de l'Europe.

Prix 3 liv. broché & 4 liv. franc de port jusqu'aux frontières.

Lettre au rédacteur.

MONSIEUR,

Les habitans des campagnes ressentent de plus en plus les heureux effets de la constitution; ils vénèrent les lois de notre empire, ils les cherissent, ils les adorent; & tel est le degré de leur enthousiasme, qu'il dégénéreroit en une fureur inquiète, si l'on ne modére le feu qui les brûle. Les lumières seules peuvent le diriger. Des connaissances proportionnées à leur force morale, peuvent seules préserver ces vertueux citoyens des insinuations perfides que leur suggèrent trop souvent des hommes mal intentionnés, qui, sous le

voile d'un patriotisme saint, cachent des intérêts privés. Attentifs à la voix de l'humanité & de la patrie, les amis de la constitution de Brantôme, ont prévenu ce mal dangereux, en y appliquant d'avance un remède salutaire. Ils se sont offerts généreusement à être les instituteurs politiques des habitans des campagnes voisines. Au milieu de la place publique, ils ont dressé une tribune élevée, où deux membres de leur société, le vendredi & le dimanche matin, lisent & commentent dans l'idiome du pays les décrets de l'assemblée nationale. J'invite par la voie de votre journal, tous les vrais patriotes des villes à imiter la sagesse éclairée des citoyens Brantomistes. Je leur présenterai encore à suivre d'autres modèles bien respectables.....

Le département de l'Aude a vu avec une joie bien attendrissante, douze jeunes-gens de Limoux & de Carcassonne se répandre dans les campagnes tous les jours de fête, y

31

précher la modération & la paix, instruire de simples citoyens de leurs vrais intérêts, & leur apprendre à aimer la patrie. De pareils élèves ont fait des progrès rapides; s'ils avoient des préjugés, ils se sont évanouis à l'approche du flambeau patriotique; ils n'avoient aucun intérêt à les conserver; ils n'avoient point des passions violentes. Puissent-ils ces hommes de la nature, être heureux sous tous les rapports, ramener parmi nous les vertus qui, avant de s'envoler dans les cieux, avoient établi leur dernier séjour dans les hameaux! Puissent-ils bientôt communiquer aux villes les bonnes mœurs qu'ils auront acquises, sans lesquelles ma patrie autoit vainement reçu des lois des mains de la sagesse!

Je suis avec des sentimens fraternels,

Monsieur,

Votre concitoyen.

N *** bien bon patriote.

PERIGUEUX.

Les missionnaires, chassés du petit séminaire, s'étoient réfugiés dans le grand, & là ayant réuni toutes leurs forces, ils souffloient le feu de la discorde & de l'aristocratie. Des émissaires femelles courent toutes les maisons pour leur faire des partisans. Quelques jeunes-gens, ennuyés des persécutions auxquelles se trouvent exposées leurs mères & leurs épouses, de la part de ces zélés prédicateurs du désordre, avoient entrepris de les faire déguerpis en les menaçant de les chasser de leur autorité ; mais ce moyen a été infructueux. Enfin nous apprenons dans ce moment que les corps administratifs sont assemblés pour leur donner leur congé : puissent-ils nous délivrer bientôt d'une peste aussi dangereuse.

A VENDRE. D'excellent café de la Martinique, chez M. Sauveroché aîné, marchand teinturier, rue Port-de-Graule.